

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FSE 2013

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 051 PO 004

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence**

**Approuvé par le Comité National de Suivi
par voie de procédure écrite – Juin 2014**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	5
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	5
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	5
2.1.2 Informations financières	6
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie	8
2.1.4 Participation allouée par groupes cibles	12
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée	12
2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE	13
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	16
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	16
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	16
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	16
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	17
2.2.4.1 <i>Promotion de l'égalité des chances</i>	17
2.2.4.2 <i>Promotion de la non discrimination</i>	17
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	19
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu) 19	19
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	19
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	20
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	25
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	28
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	30
2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture	32
2.4.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer	33
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	34
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	34
2.7. Modalités de suivi	36
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2013	36
2.7.2 Actions relatives au niveau national	38
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales	38
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)	56
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	57
3- MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	58
3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	59
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1	60
3.1.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1</i>	60
3.1.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1</i>	63
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 174	
3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	75
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 276	
3.2.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2</i>	76
3.2.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2</i>	79



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2013

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 293

4. CONFORMITÉ ET CONCENTRATION	94
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	95
6. INFORMATION ET PUBLICITÉ	96



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FSE de l'île de la Réunion

Le PO FSE de l'île de La Réunion (2007FR051PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 16 Novembre 2007. Il a fait l'objet d'une révision approuvée par la Commission le 7 mars 2012 suite à l'évaluation à mi-parcours de 2010.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2013.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Objectif concerné	Convergence
	Zone éligible concernée	Région ultrapériphérique
	Période de programmation	2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI)	2007FR051PO004
	Intitulé du programme	PO FSE de l'île de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	Année 2013

2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

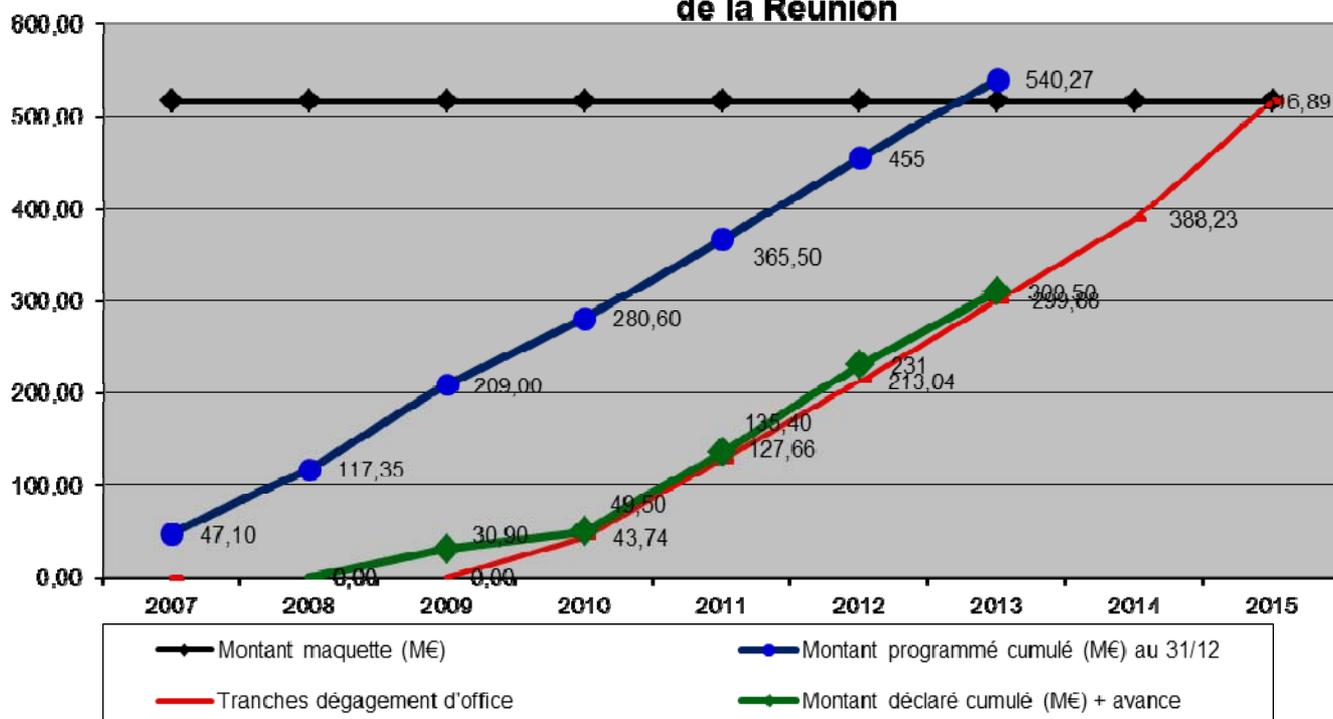
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1 et 2.



2.1.2 Informations financières

Evolution annuelle de la programmation du FSE Convergence Ile de la Réunion



Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant maquette (M€)	516,89	516,89	516,89	516,89	516,89	516,89	516,89
Montant programmé cumulé (M€) au 31/12	47,10	117,35	209,00	280,60	365,50	455,00	540,27
Montant déclaré cumulé (M€) au 31/12	0,00	0,00	30,90	49,50	135,40	231,00	309,50
Avancement de la programmation %	9%	23%	40%	54%	71%	88%	105%
Avancement des montants déclarés	0%	0%	6%	10%	26%	45%	60%
% Montants déclarés / Montants programmés	0%	0%	15%	18%	37%	51%	57%



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Programmation UE en millions d'euros	Axe 1. Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	Axe 2. Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	Total
Maquette	183,5	333,3	516,9
Programmé	212,3	327,9	540,265
Certifié- déclaré	100,3	205,6	306,0
Taux de programmation	116%	98%	105%
Taux de certification	55%	62%	59%

- ✓ L'axe 1 : le niveau de programmation de cet axe atteint 116% (97.5% en 2012) est soutenu essentiellement par les mesures de formations sanitaires et sociales ainsi que les dispositifs de mobilité. Ce niveau de programmation se situe au niveau attendu.
- ✓ L'axe 2 : le niveau de programmation atteint 98% de la maquette (84.2 % en 2012) est soutenu par les dispositifs permanents de formation tels que celui la formation professionnelle des adultes, du RSMA et de l'apprentissage.

Données financières au 31 Décembre 2013

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	144 294 029,25	144 235 934,68	58 094,66	89 823 756,73	100 344 730,76
Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	299 918 366,58	299 476 592,01	441 774,57	161 627 617,57	205 610 299,46
	444 212 395,83	443 712 526,69	499 869,14	251 451 374,30	305 955 030,22



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Total général					
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	444 212 395,83	443 712 526,69	499 869,14	251 451 374,30	305 955 030,22

A noter que les mesures de l'axe 1 étant davantage ciblées sur l'individu, elles enregistrent donc une participation privée moindre que celles de l'axe 2.

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **13** déclarations de dépenses à la Commission.

Le montant des remboursements communautaires s'élève à **305 955 030,22 €**

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI 2007FR051PO004

Nom du programme : PO FSE ILE DE LA REUNION

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 07/03/2012



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant UE en €
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	
62 - Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 - Autres services non spécifiés	ILE DE LA REUNION	13 092 533,42
64 - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences					46 759 103,66
65- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail					0
66 - Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail					83 457 035,60
68 - Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises					6 212 905,68
69- Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes					



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème	Forme de	Territoire	Activité	Localisation	
prioritaire	financement		économique		

70 - Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale					39 667,00	
71 - Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 -Autres services non spécifiés		62 185 493,91	
72 - Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance					8 003 639,72	
73 - Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité				18 - Éducation		314 455 716,80

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension	Dimension 4	Dimension	



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Thème prioritaire	Forme de financement	3 Territoire	Activité économique	5 Localisation	
74 - Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises			22 - Autres services non spécifiés		3 453 994,75
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle					1 142 614,08
				Total	540 265 646,88



2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

Répartition du FSE en 2013 conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) 1828/2006 du 8 décembre 2006

		Nb en 2013	dont femmes
Participants	Entrants	25 880	11 825
	En cours	7 147	4 903
	Sortants	23 171	10 697
Statut	Indépendants*	732	312
	Chômeurs**	15 451	7 170
	Inactifs	1 814	777
	Inactifs en formation***	5 174	2 438
Age	24 ans	9 629	4 745
	25 à 54 ans	12 727	5 501
	55 ans	815	451
Groupes vulnérables	pers. handicapées	227	91
	autre pers. défavorisées	2 601	1 142
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	12 697	5 603
	CITE 3 (niveau 4)	5 116	2 193
	CITE 4 (niveau 3)	4 008	2 040
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	1 350	861

Le nombre de participants est celui du nombre de bénéficiaire ultime des opérations programmées en 2013. Les structures ayant obtenu un financement du FSE pour la mise en œuvre d'opérations en faveur d'un public donné ne sont pas répertoriées en tant que bénéficiaire.

Les données concernant la structure du public bénéficiaire sont celles des dossiers qui ont été certifiés et déclarés à la Commission.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2013



2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE

Le rythme de la programmation en 2013 reste soutenu. En effet, 131 dossiers ont été programmés, soit 26 de plus que l'année précédente.

a) Intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de toute action spécifique en la matière

La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques ;

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, lors de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadres d'intervention agréés par le Comité de programmation depuis 2007 font obligation aux porteurs de projets de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006. Ces données sont renseignées sur la base des bilans d'actions qui sont pris en compte dans des déclarations de dépenses à la Commission.

En 2013, au titre de la mesure 2-19 et des actions spécifiques, le FSE a soutenu le projet FLO 8 qui est un dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes très éloignées de l'emploi. Le projet visait à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre le processus d'exclusion professionnelle développé ou subi par des femmes ayant un faible niveau d'employabilité. L'opération est organisée en deux phases :

La phase préparatoire visant à l'identification du métier, la vérification de la faisabilité du projet, l'acquisition de compétences de base facilitant l'intégration en milieu professionnel, la guidance dans les démarches afin de conforter la candidate dans son projet.

La phase d'accompagnement et de placement individuel visant à favoriser le plan d'action personnel de la candidate, l'accompagnement, l'orientation et le suivi de l'intégration de la personne, le repérage d'employeurs potentiels ou l'orientation vers d'autres réponses en cas d'impossibilité d'emploi ou de formation.

De même, en 2013, comme chaque année au titre de la mesure 2-19, le FSE a soutenu le programme d'activités transversales de l'association CHANCEGAL dans ses actions de :

- promotion de l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif ;
- communication et de sensibilisation du public, des partenaires associatifs, des entreprises et organismes publics sur la problématique de l'égalité des chances ;
- promotion de l'égalité professionnelle en élargissant le réseau d'entreprises réunionnaises qui s'engagent sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



Trois actions nouvelles dont l'émergence a été encouragée par appel à projet ont été soutenues en 2013.

b) Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent de celui de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.

c) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et ainsi à améliorer l'inclusion sociale des minorités

Au même titre que la problématique des populations migrantes, les actions bénéficiant du soutien du FSE visent un large public compte tenu du contexte socio-économique de La Réunion.

d) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiées au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme,
- personnes handicapées.

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances et de l'insertion des personnes handicapées des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

Le FSE a été mobilisé en 2013 sur des opérations de portée transversale traduites dans la mission d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Cette mission s'articule autour de trois actions :

- l'animation de la gouvernance et la veille stratégique et technique visant à maintenir la dynamique et la coordination du réseau local ;
- le conseil et l'animation du portail ressources illettrisme consistant à informer, accueillir et accompagner les acteurs du réseau à travers la mise en place d'une base de ressources et d'un espace d'échange ;
- la professionnalisation des acteurs par la coordination des actions de formation des formateurs, l'accompagnement des services d'accueil et d'orientation pour la sensibilisation et le repérage des situations d'illettrisme.

Pour ce qui est des actions en intervention directe auprès des publics concernés par les situations d'illettrisme dans le cadre de la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme, 4 actions ont été programmées au bénéfice de 251 stagiaires couvrant l'ensemble de l'île. D'autres actions destinées directement aux publics avec des modalités de formation différentes ont été mises en œuvre en dehors de l'intervention du FSE.



e) Actions innovantes, présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

Les actions innovantes sont identifiées au sein de l'axe prioritaire 1 du programme opérationnel FSE.

En 2013, le FSE a soutenu des actions identifiées à la mesure 1-04 – Structurer une offre de formation innovante. Quatre actions « Tremplin vers l'emploi » ont été conduites en procédure de marchés publics. Ces actions ont concerné 510 bénéficiaires auxquels ont été offerts 214 200 heures/stagiaires de formation. Ces actions visent l'accès à l'emploi.

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

L'expérimentation transnationale est prévue au titre de l'axe 1 du programme opérationnel.

Aucune nouvelle action n'a été programmée au titre de la mesure 1-06 – Transnationalité et expérimentation sur problèmes concrets en 2013. La première édition des « entretiens de l'excellence » n'a pas été renouvelée.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des mises en œuvre des aides à l'investissement.

C'est le cas par exemple :

- des règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- de à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (n°X60/2008) ;
- de à la reconduction du régime d'aide relatif au soutien à l'emploi scientifique et à la mobilité vers les entreprises à partir de la recherche appliquée (POST DOC).

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics concernant des projets bénéficiant d'un concours du FSE sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

La professionnalisation des agents de l'Office National des Forêts a contribué au respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement. Les enjeux de ces actions sont multiples car au-delà de l'insertion des publics en difficultés ils participent aussi à la sauvegarde écologique. A titre d'exemple on peut citer la pratique de la sylviculture (plantations, lutte contre les espèces envahissantes, restauration de milieux dégradés), la défense des forêts contre les incendies (débroussaillage des pare feux, entretien des pistes), la restauration des terrains en montagne.



2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1 Promotion de l'égalité des chances

Les interventions prévues au titre du FSE prennent en compte de manière permanente la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision ;
- égalité professionnelle ;
- égalité en droit et en dignité ;
- articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes lorsque de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être traitée en 2013 à travers deux actions :



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - des formations au respect mutuel des deux sexes pour faire reculer à terme les représentations stéréotypées du rôle de l'homme et de la femme dans la société et lutter contre les violences faites aux femmes ;
 - la sensibilisation à la mixité professionnelle pour encourager la parité filles garçons dans les filières porteuses d'avenir ;
 - la sensibilisation au développement d'une éducation à la mixité s'appuyant sur la culture des jeunes ;
 - la production et la diffusion d'outils de communication ;
 - la formation des personnels en matière d'égalité des chances ;
 - le développement de la recherche par la réalisation d'une action d'intégration de la démarche égalité dans deux établissements scolaires pilotes ;

- et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 60 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2013.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Néant.

2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.



Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.



Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
 - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;



- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.
- **dans le domaine des déchets :**
 - atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
 - prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
 - favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.
- **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**
 - mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- **dans le domaine de l'eau :**
 - inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.
- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**
 - atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.
- **dans le domaine des transports :**
 - mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.
- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**
 - mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique



Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes ,et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :



- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1^{er} mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1^{er} février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1^{er} février 2012, prévoit :



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.
- 2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.
- 3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.
- 4) l'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.



- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.



S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;
- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,
- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)



- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,
- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agriculture

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agriculture en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agriculture au niveau régional.

2.4.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer

Suite aux événements qu'ont connu les régions d'outre-mer sur la question du coût de la vie dans ces territoires, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer ouvre la possibilité pour le Gouvernement de remédier aux dysfonctionnements des marchés de gros de biens et services, notamment les marchés de vente à l'exportation vers ces collectivités, d'acheminement, de stockage et de distribution.

Les mesures prises portent sur l'accès à ces marchés, l'absence de discrimination tarifaire, la loyauté des transactions, les marges des opérateurs et la gestion des facilités essentielles, en tenant compte de la protection des intérêts communautaires.

Tous les 6 mois, l'Etat publie un rapport sur l'évolution des tarifs et des différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer et les établissements de la France hexagonale.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2013.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée plurifonds et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies :

entre le FEDER et le FSE sur :

- les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : sont pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèvent du champ d'intervention du FSE.
- la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficient d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentre notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.

entre le FEADER et le FSE sur :

- le développement rural : les formations menées dans le cadre du développement rural ont été soutenues par le FSE tandis que le FEADER a financé les formations des actifs agricoles.

entre le FSE et le FEP sur :

- l'accompagnement de la filière pêche : le FSE intervient sur les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

- les activités d'innovation : le FEADER prend en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes réglementaires. Le FEDER soutient des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2013

Comités de programmation tenus en 2013

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2013 année du démarrage de la préparation des prochains programmes communautaires 2014-2020, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 38 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à 11 reprises aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

7 février 2013	2 mai 2013	1 août 2013	7 novembre 2013
7 mars 2013	6 juin 2013	5 septembre 2013	17 décembre 2013
4 avril 2013	4 juillet 2013	3 octobre 2013	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à 25 reprises les travaux étant majoritairement consacrés à la préparation des programmes européens 2014-2020.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 2 reprises par procédure écrite.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Données indicatives en Millions d'euros :

Montant FSE programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Total	Total Cumulé
2013	33,4 41%	47,2 59%	80,6	540,2
2012 %	37,1 39%	57,03 61%	94,13	459,61
2011 %	32,96 39%	51,88 61%	84,84	365,48
2010 %	32,66 46%	38,96 54%	71,62	280,64
2009 %	36,46 40%	55,82 60%	92,28	209,02
2008 %	20,72 37%	35,34 63%	56,06	116,74
2007 %	18,99 31%	41,69 69%	60,68	60,68

Au 31 décembre 2013, un montant cumulé de 540,2 millions d'euros de FSE a été programmé.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

Nombre de dossiers FSE programmé	Axe 1	Axe 2	Total	Total Cumulé
2013	39 43%	52 57%	91	790
2012 %	41 42%	56 58%	97	699
2011 %	36 27%	95 73%	131	602
2010 %	46 44%	59 56%	105	471
2009 %	80 43%	108 57%	188	366
2008 %	22 31%	50 69%	72	178
2007 %	57 54%	49 46%	106	106

Comités de Suivi tenus en 2013



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

En accord avec la Commission Européenne, le Comité de suivi prévu fin 2013 a été reporté au début de l'année 2014.

En définitive sur la période 2007-2013, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 220 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total période 2007-2013	%
CLS	12	12	11	11	11	11	11	79	36
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	25	105	48
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	2	19	9
CNS	1	1	1	1	1	1	0	6	3
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	1	11	4
Total	27	45	21	28	25	35	39	220	100

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, des textes réglementaires sont parus en 2013 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

Néant.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration et mise en œuvre du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.



Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunion europe.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2012 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation (CRI) – présidé par le Président du CESER et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « **l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel** ».



Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions.

La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

Les huit orientations de la SRI :

<u>Compétitivité humaine :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme
<u>Compétitivité économique :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils- Mettre les entreprises en situation d'innover- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)
<u>Compétitivité territoriale :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entreprenariat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau



11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

Les fiches actions comportent - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...

La mise en œuvre financière de la SRI a par ailleurs été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours de 2010 ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire à travers les actions menées dans le cadre des PO.

Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

Intégration transversale →

- *Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)*
- *Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation*
- *Développement d'outils techniques et animation des réseaux*
- *Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques*

Intégration par fonds

FEDER Convergence <i>environ 34 M€</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines</i> - <i>Appui à la recherche</i>
FEDER Coopération <i>environ 3 M€</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional</i>
FSE <i>environ 13 M€</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Dispositifs de formation innovants</i> - <i>Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs</i> - <i>Aides en faveur des étudiants de haut niveau</i>



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

→ FEADER <i>environ 22 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Actions d'expérimentation agricole</i>- <i>Bilan de Santé de la PAC</i>
→ FEP <i>environ 4 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs</i>- <i>Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières</i>- <i>Conduite de projets pilotes</i>

Une évolution de la gouvernance restructurée

En 2012, la gouvernance de l'innovation réunionnaise a été simplifiée :

- 1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).
- 2/ Pour éviter la redondance des participants et gagner en efficacité, le Comité des Opérateurs a été fusionné avec le Comité Régional pour l'Innovation, qui regroupe désormais une trentaine de structures. Ce comité se réunit plusieurs fois par an pour impulser et suivre la mise en œuvre de la SRI ou de projets nouveaux qui impliquent l'information et la coordination des acteurs. Des groupes de travail thématiques plus restreints ont été institués pour faciliter les échanges et renforcer l'opérationnalité des actions. A ce jour, les principaux champs concernés sont : la formation, l'accompagnement, l'ingénierie financière, l'international, la communication et les concours.

Dans la continuité des travaux engagés pour la mise en œuvre de la SRI depuis 2011, le plan d'actions du CRI a été validé début 2013 et a notamment pour objectifs :

- D'animer l'écosystème de l'innovation
- De poursuivre l'amélioration de la chaîne de l'innovation (suites de la cartographie des compétences) afin de faciliter le parcours des porteurs et de développer la qualité de l'accompagnement.
- De mettre en œuvre les fiches-actions prioritaires de la SRI
- De produire et diffuser des documents de référence
- D'Observer, établir et suivre les indicateurs de l'innovation à La Réunion

Avancement de la mise en œuvre

Concrètement, l'action du CRI s'organise en 2013 sur quatre axes :

1. Animer l'écosystème de l'innovation, à travers des actions de communication (création du site internet www.innovonslareunion.com lancé en mai 2013) et des réunions régulières du CRI.
2. Améliorer la complétude et l'efficacité de la chaîne d'accompagnement de l'innovation en promouvant une approche collaborative
3. Mettre en œuvre 7 fiches actions : n°2, 4, 8, 7/9, 10, 15/16
4. Conduire les travaux d'élaboration de la Stratégie Réunionnaise de Spécialisation Intelligente (S3), pivot du projet Europe 2020



1. Une coordination des acteurs locaux en action

En dépit de sa jeunesse, l'écosystème réunionnais de l'innovation est très dense. Or, l'efficacité d'un système dépend étroitement de l'intensité des interactions entre les acteurs. En 2013, l'animation visait donc le renforcement de l'interconnaissance des acteurs et du travail en réseau afin de densifier des relations qui permettent :

- de susciter une dynamique collective
- d'assurer le maillage du territoire
- de renforcer l'efficacité de l'accompagnement des projets innovations (orientation adéquate, échanges de pratiques et d'informations)
- de faire émerger des projets et des synergies
- de soulever des problématiques et d'impulser des solutions.

Au 31 décembre, cinq réunions COP-CRI ont été organisées, ainsi que huit sessions de groupes de travail thématique et deux réunions du Comité de Pilotage (COPIL) de la SRI. Les objectifs sont donc atteints et le taux de participation des structures approche en moyenne 60%. Le taux de satisfaction des réunions est plutôt positif notamment sur l'aspect meilleure connaissance entre membres du réseau et maillage des actions. Les partages d'information sont nombreux et des synergies se créent.

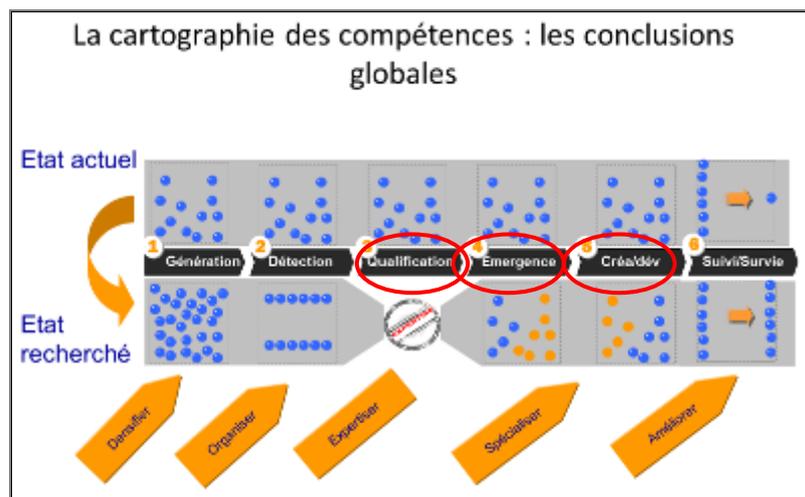
Un agenda de l'innovation à La Réunion est mis à jour en ligne sur le portail de l'innovation régional. Il classe les événements par type et par date, et permet de susciter des initiatives et d'éviter les chevauchements.

Le CRI a également renforcé sa participation aux événements organisés par les partenaires locaux soit en tant qu'intervenant (explication du contexte local, de la SRI) soit en tant que membre invité. Et s'est attaché à diffuser des informations sur la SRI et La Réunion Innovante, notamment à travers le site internet « innovonslareunion.com », portail de l'innovation qui regroupe informations et services concrets. Le CRI a par ailleurs soutenu 4 concours locaux qui favorisent l'émergence de projets innovants.

2. Perfectionner la chaîne de l'accompagnement grâce à la mise en réseau des acteurs

Le travail de mise en réseau des acteurs, renforcé en 2012, a notamment pour objectif de renforcer la capacité de La Réunion à produire, capter et transformer des idées pour générer des projets innovants capables de créer de la valeur et des emplois sur le territoire. Misanant sur la petite taille et la cohésion propres à l'insularité, le CRI souhaite désormais faire évoluer l'accompagnement des projets, en soutenant l'émergence de processus collaboratifs afin de simplifier, compléter et améliorer la chaîne de l'innovation.

Les 3 premières étapes ont fait l'objet d'avancements :



- **Etape de génération** : il s'agit ici de générer plus de projets innovants sur le territoire à travers la mise en place d'une veille pour l'innovation coordonnée et plus performante (au sein de 23 membres du COP). La veille à l'innovation est un facteur favorisant l'émergence de projets innovants (par l'exemplarité, l'association d'idées, l'innovation-adaptation, l'information d'une nouvelle contrainte etc.) et renforce l'état d'esprit, la culture de l'innovation.
Un audit approfondi a été souhaité pour compléter le bref état des lieux des actions de veille ou outils de chaque membre. Un appel d'offres a été lancé fin 2012 et un prestataire a conduit les travaux sur le premier semestre 2013. Les résultats ont été présentés en séance plénière et les conclusions sur la mise en place d'un dispositif de veille commun possible : quelles « veilles » sont à mutualiser via une plateforme collaborative et lesquelles restent propre à chaque acteur.
Par ailleurs, le territoire a vu l'émergence de plusieurs 'clubs d'innovation' et nouveaux concours, traduisant la dynamique engagée dans l'innovation.
- **Etape de détection** : l'objectif est d'aller plus au contact des entreprises qui ont des projets potentiellement innovants. La réalisation d'un diagnostic innovation et d'une démarche expérimentale de détection visant à repérer les innovations au sein des entreprises a été faite en 2012. 57 entreprises ont été visitées par les conseillers de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Réunion et la Chambre de métiers et de l'artisanat. Le bilan a été positif. Sur 2013, le travail s'est axé sur le perfectionnement des outils (questionnaire du diagnostic, fiches de liaison,...) et la préparation d'une opération à plus grande échelle en 2014 (100 entreprises visées).
- **Etape de qualification /expertise** : Nexa a mis en place un service mutualisé d'expertise de l'innovation ouvert gratuitement aux opérateurs, aux financeurs, comme aux porteurs de projet. Cette expertise propose un état des lieux qui couvre à la fois les dimensions techniques, économiques et financières du projet, son positionnement vis à vis de la concurrence communautaire ou mondiale, et son potentiel (forces, faiblesses, opportunités et risques). Elle propose également des pistes d'actions et d'accompagnement, susceptibles d'être déployées par les opérateurs locaux. Il ne s'agit donc pas d'une expertise sanction, mais bien d'une aide à la décision et l'action pour renforcer le potentiel du projet et ses effets sur le territoire.



La cellule d'expertise s'inscrit dans une dynamique plus large de création de services mutualisés – portés par l'Agence Régionale d'Innovation, Nexa – conçus pour offrir l'opportunité à chaque structure de se spécialiser sur ses domaines d'excellence :

- ingénierie financière : L'ingénierie financière revêt une importance grandissante dans le développement de projets. Dans un climat de crise économique marqué par le rationnement du crédit, nombreuses sont les idées ou les innovations qui demeurent sous-exploitées faute d'avoir identifié les bons partenaires ou les solutions de financement adaptées. Nexa propose donc une offre en 3 étapes : la maîtrise du marché, la formalisation du business plan, l'accès aux financements publics et privés (notamment via un annuaire des financements qui est en cours et sera mis en ligne en 2014).
- accompagnement à l'international : il est proposé aux entreprises innovantes de participer à des missions de prospection, des roadshows et des salons professionnels pour nouer des contacts, élargir leur réseau et développer des opportunités d'affaires.
- cellule de réponse aux appels à projets : actuellement, chercheurs comme entrepreneurs peinent à mobiliser les financements fonctionnant sur la méthode d'appels à projet (Agence Nationale de la Recherche ; Horizon 2020 – 8e programme cadre pour la recherche et la technologie), faute d'information et de soutien. Pour pallier ce manque, Nexa et l'Université de La Réunion ont donc créé une cellule de réponse aux appels à projets dite « cellule Europe ». Les missions assurées par la cellule sont en premier une veille des appels à projets, une sensibilisation avec des réunions d'information thématiques, un accompagnement des acteurs dans la construction du dossier de candidature et proposals, un soutien pour la mise en œuvre et enfin une aide à la valorisation.

3. Mise en œuvre des fiches actions

Les 7 fiches actions sélectionnées en 2012 ont connu des avancées notables, présentées dans le tableau ci-dessous : on note par exemple une concrétisation et mise en œuvre opérationnelle des fiches-actions :

- N°2 avec la création de la cellule d'aide aux réponses aux appels à projets nationaux et communautaires,
- N°4 : harmonisation et coordination de 13 concours innovation locaux recensés sur différentes phases amont et aval, soutien à l'émergence de nouvelles idées et projets innovants
- N°7/9 : mise en place de sessions de formation sur la sensibilisation de l'innovation pour les membres des structures d'accompagnement d'entreprises touchant près de 40 personnes. 97% de satisfaction et en prévision d'un plan de formation innovation pour 2014 (2 niveaux : novice et approfondissement).
- N°10 : lancement en février 2013 d'une nouvelle aide financière d'amorçage, une aide au premier projet innovant (APPI, ex-PTR) pour les entreprises qui souhaitent démontrer la faisabilité d'une idée innovante.

4. Conduite des travaux d'élaboration de la S3

Conformément à la demande de la Commission, des travaux ouverts et participatifs ont été organisés pour dessiner collectivement une vision partagée du territoire et un projet d'avenir.



Les premières actions furent d'ordres méthodologiques et didactiques : familiariser les membres du CRI avec la philosophie de la S3 et les attentes de la Commission pour susciter une dynamique constructive. A cette fin, deux documents de synthèse ont été rédigés par Nexa. D'une part, un bilan de la stratégie régionale d'innovation et des potentiels d'évolution. D'autre part, une note précisant les enjeux de la S3 et proposant des thématiques et un calendrier de consultation.

La deuxième phase d'intervention portait sur l'organisation concrète des discussions. Nexa a animé et rédigé les comptes rendus de 13 réunions du CRI et mis en place parallèlement 7 ateliers de travail réunissant un très large panel d'acteurs institutionnels, économiques, universitaires, etc. Plus d'une centaine de personnes ont participé à ces travaux qui ont débouché sur la volonté de faire de La Réunion un territoire d'expérimentation de la double transition écologique et numérique.

A l'issue de cette phase de consultation, 3 documents de synthèse ont été élaborés. Un premier, transversal, présente un diagnostic AFOM de l'économie réunionnaise et de l'écosystème de l'innovation, une vision partagée du futur ainsi que des propositions d'actions pour soutenir le processus de découverte entrepreneuriale des nouvelles spécialisations. Le deuxième document propose de faire du défi de la petite taille et de l'isolement des forces en tirant parti de notre insularité et de notre patrimoine naturel grâce à une spécialisation assumée dans les domaines de la bioéconomie et de la décarbonisation. Le troisième s'intéresse enfin à l'impact et aux opportunités ouvertes par la révolution numérique pour soutenir le développement de La Réunion.

Les commentaires des acteurs ont permis d'affiner ces synthèses afin de produire fin juin une première ébauche de S3 remise au partenariat local. Parallèlement, le CRI et Nexa ont été mobilisés au sein d'un groupe de travail réunissant le DRRT, le Rectorat et la Région, dédié à l'Objectif Thématique n°1 des PO : « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ». Ce groupe fut chargé de synthétiser les propositions des acteurs locaux dans des fiches-mesures transmises au Partenariat Local.

Après une phase d'interruption due aux arbitrages, ce groupe est mobilisé depuis décembre sur la préparation du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation de la S3.

La réflexion sur l'évolution nécessaire de la SRI s'est bien déroulée à la lueur des démarches en cours sur la rédaction des nouveaux POE. En outre, le CRI participe activement aux futures orientations européennes et nationales (Forum des RUPs, Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Le tableau de bord est actualisé avec les travaux réalisés en 2013 (couleur bleu).



AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRI A DECEMBRE 2013

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
GOUVERNANCE					
Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL)					
Mise en place d'un Comité Régional de l'Innovation (CRI)					
Mise en place des GT thématiques	<input type="checkbox"/>				
Organisation / Mise en place d'un observatoire de l'innovation	<input type="checkbox"/>				
ACTIONS					
ELABORATION DE DOCUMENTS DE REFERENCE					
Géographie de l'innovation réunionnaise, cartographie des compétences	<input type="checkbox"/>				
Annuaire de la RDI	<input type="checkbox"/>				Publication et diffusion en ligne mai
Catalogue des aides et des financements de l'innovation	<input type="checkbox"/>	Finalisation de la version 1	Liste arrêtée	Prévu en 2014	
Précis de l'innovation (outil de langage commun)	<input type="checkbox"/>				Publié en ligne et papier



	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
FICHES-ACTIONS de la SRI					
Fiche-action 1 "Faire connaître et renforcer les capacités de recherche réunionnaise"	<input type="checkbox"/>		En cours : hébergement des chercheurs internationaux	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 avec "l'allocation post doctorale" / Actions de sensibilisation	
Fiche-action 2 "Créer une cellule technique de réponse aux appels à projets"	<input type="checkbox"/>			Cellule mutualisée avec l'Université lancée en oct.2013	Réunions thématiques et mise en relation
Fiche-action 3 "Etablir le concept de docteur conseil"	<input type="checkbox"/>	Positionnement Pool de matière grise	Junior Business	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 notamment avec "l'allocation post doctorale"	Doctoriales P2ER /Junior Entreprise
Fiche-action 4 "Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat"	<input type="checkbox"/>				Harmonisation, coordination et soutien
Fiche-action 5 "Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production"					
Fiche-action 6 "Organiser et exporter la filière "ingénierie de la formation"					
Fiche -action 7 "Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovation notamment dans les entreprises"				Formations proposées aux entreprises (30 env.)	Bilan très satisfaisant et nouveau plan 2014



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Fiche-Action 8 "Prospecter activement toutes les entreprises"	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)		
	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 9 "Améliorer la professionnalisation des accompagnateurs d'entreprises à l'innovation"	<input type="checkbox"/>		GT formation	1 ^{ère} formation sensibilisation innovation pour les membres RRI (40 personnes)	Bilan positif et plan formation en 2014
Fiche-action 10 "Créer une petite aide financière pour l'amorce des projets innovants des entreprises en phase de faisabilité, (PTR/RDT)"	<input type="checkbox"/>			150KE pour APPI lancée en février par Technopole, AFD et prescripteurs (CCI, CMA, Nexa, Temergie, Quallitropic)	10 APPI en 2013
Fiche-action 11 "Mener une politique de communication spécifique de l'innovation"			Renfort avec une Agence de com pour 2014		
Fiche-action 12 "Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques"	<input type="checkbox"/>				Evolution/adaptation SRI envisagée
Fiche-action 13 "Développer la culture de projet en matière d'aménagement, public/privé"					



Fiche-action 14 "Structurer les aménagements pour favoriser les DAS"				Cadre d'intervention Feder 4.13 sur les zones d'activité, centré sur l'aménagement de zones catégorisées en 3 niveaux (régional, micro régional et local) et orientées "création d'entreprises innovantes"	
--	--	--	--	--	--

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 15 "Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement"			Etude menée par Nexa en cours		
Fiche-action 16 "Structurer la filière équipements urbains"					
Fiche-action 17 "Développer et animer les réseaux de tous type"	□			Maison des DOM à Bruxelles	Divers salons dans la Zone OI et à l'international
AMELIORATION DE LA CHAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION					
Phase de génération - Veille Mettre en place une veille technologique et marché performante Etablir la percolation pour générer des projets	□		Audit réalisé et préconisations pour la mise en place d'un dispositif commun	Prévu pour 2014	



Fiche-action 8 - Phase de détection					
<u>1/ détection active :</u> * établir une méthodologie et un argumentaire de détection pour l'ensemble des opérateurs	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)	2è phase prévue en 2014 (CCIR/ CMAR et autres)	
* Coordonner les opérateurs de l'innovation			Phase expérimentale à venir (CCIR/CMAR)		
<u>2/ détection passive :</u> poursuivre le marketing territorial				accompagnement sur salon	

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Phase d'orientation-expertise ou de qualification préalable Qualifier les projets afin de s'assurer que ces derniers répondent à une stratégie de territoire Améliorer le processus : simplification, sécurisation, traçabilité, expertise collégiale et transparente				En cours	



<p>Phase d'accompagnement Phase d'Emergence et de Développement - Spécialiser l'accompagnement Veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, juridique, technique, financière, marketing, mgt) tout au long de la vie du projet</p>	<p>En cours sur l'aspect financier</p>		<p>Offre services mutualisés</p>	
<p>Phase Dépôt du dossier (au long du processus si besoin d'aide financière) Améliorer le processus du point de vue du porteur de projet : simplification, sécurisation, traçabilité</p>			<p>En cours</p>	
<p>Phase de gestion du projet innovant: Suivre les succès - échecs, les difficultés, continuer à recueillir les besoins (observatoire et analyse des chiffres clé)</p>		<p>En cours</p>		



Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

• Les activités du Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Pour l'année 2012 et 2013, ce Comité n'a pas été réuni dans la mesure où les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. Cependant, dans le programme de travail prévu, deux cahiers des charges de deux évaluations thématiques devraient être examinés et lancés en 2014.

En 2013 ; l'activité d'évaluation a été exclusivement consacrée aux travaux relatifs à la préparation des programmes 2014-2020. Ainsi ont été lancées dès juillet 2013 les consultations pour les études d'évaluation stratégique environnementale et les Evaluation ex ante pour les PO FEDER, PO FSE, PDRR FEADER et PO FEDER Coopération territoriale.

Il n'y a pas eu d'études d'évaluation nécessitant la contribution du Comité Régional d'évaluation.

Les prochains travaux d'évaluation prévus qui seront soumis et suivi par le Comité concernent les deux études suivantes prévues au plan régional d'évaluation :

- Approche transversale des mesures destinées aux très petites entreprises, avec un approfondissement sur l'impact en termes de structuration de filières,
- Les mesures liées à la gestion des déchets depuis 2000, avec un approfondissement sur la filière du tri.

L'évaluation de ces dispositifs selon les critères d'efficience et d'utilité doit se réaliser sur la base d'un maximum de données de la période 2007-2013 et notamment celles des réalisations. L'intérêt de la comparaison des résultats du DOCUP 2000-2006 avec ceux du PO 2007-2013 s'agissant notamment de la filière de tri s'avère intéressante, c'est la raison pour laquelle ces études seront lancées en 2014.

Le bilan d'activité du Comité Régional d'évaluation est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Création du Comité➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst & Young
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst & Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ; ➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)

Année 2011		
Date	Événement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	➤ présentation du rapport intermédiaire, ➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	➤ Tableau de bord des évaluations ➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011 ➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		<p>l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National ➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens
20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ; ➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&Young ; ➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013

Tableau de bord des évaluations

Etude	Avancement
<p>Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young Décembre 2010</p>	<p>Etude terminée, transmise en décembre 2010</p> <p>Recommandations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ; - et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ; <p>Etude mise en ligne sur le site internet www.reunioneurope.org en février 2011</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young</p>	
<p>Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</p> <p>Maître d'ouvrage : DEGEOM</p>	<p>Etude en cours de réalisation.</p> <p>Le rapport intermédiaire « bilan de programmation et de mise en œuvre » a été transmis le 02/09/11</p>



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Cabinet retenu : EDATER	
Evaluation à mi parcours du FEP Maître d'ouvrage : MAAP Cabinet retenu : AND International	Etude terminée le 29 juin 2011
Evaluation à mi parcours du programme Leader - hauts de la Réunion Maître d'ouvrage : les GAL (AD2R-MMM) Cabinet retenu : OREADE BRECHE – MATARONI	Etude terminée en juillet 2011
Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens Etude réalisée en interne par l'AGILE	Etude terminée le 5 septembre 2011

2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 40 personnes issues de 9 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7	6	6
Nombre de personnes formées	80	20	34	46	37	40
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités	15	10	11	15	12	9

- Mise en place d'OSIRIS (FEADER)

Les travaux de 2013 ont porté sur :

- la mise en production de 2 nouveaux cadres (122.2 et 121.9B) ;
- la mise à jour d'un cadre existant (dispositif 111.4) ;
- la formation des gestionnaires ;
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil ;
- la revue des habilitations Osiris (tout utilisateur confondu).



La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS ;
- Phase de test avec le service instructeur ;
- Modifications éventuelles du dispositif ;
- Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS ;
- Elaboration du cahier de paramétrage ;
- Mise en production par le niveau national.

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2013.



3- Mise en œuvre par axes prioritaires

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion est constitué de deux axes prioritaires.

- **Axe prioritaire n°1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.**
- **Axe prioritaire n°2 - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

Avertissement :

Les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...). Les indicateurs sont renseignés sur la base des bilans des actions déclarées à la Commission.

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format règlementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations et des résultats.



3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin de construire une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie intégrée plurifonds a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

Le FSE et le FEDER contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**
- b) Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir**
- c) Objectif 1c - Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1

A) Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 1

	Indicateurs	Programmé au 31/12/13	Réalisé au 31/12/13	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Réalisation				
	Nbe d'étudiants	15 010	10 922	7 000 sur 2007-2013	
	Nbe d'entreprises	79	59	10 sur la période	20/an
	Nbe de demandeurs d'emploi	27 926	6 703	41 000 sur la période	26 600 sur la période
	Nbe d'actions mises en œuvre	624	208	390 sur la période	450 sur 2000-2006
	Nbe d'heures/stagiaires	12 360 944	6 841 626	9 600 000 sur la période	
	Résultat				
Nbe de filières émergentes soutenues	25	14	3	2	
Objectif 1b Investition dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir	Réalisation				
	Nbe de structures aidées	14	11	12/an	12/an
	Résultat				
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information ...)	68	30	130 sur la période	115 sur la période	
Objectif 1c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Réalisation				
	Nbe d'étudiants	7 182	7 795	3 000 sur la période	
	Nbe de demandeurs d'emploi	43 455	21 072	19 000 sur la période	
	Résultat				
	Internationalisation des départs	250	232	400 sur la période	600 en 2000-2006
Nbe de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	26	36	100	80	



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

B) Tableau de synthèse d'avancement financier de l'axe prioritaire 1

Programmation UE en millions d'euros	Objectif 1A : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Objectif 1 B : Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir	Objectif 1 C : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Assistance technique	Total
Maquette	96.2	8.8	77.3	1.3	183,6
Programmé	120.8	6.9	83.6	1.1	212.4
Certifié- déclaré	43.7	5.0	52.1	0,0	100.8
Taux de programmation	126%	78%	108%	84%	116%
Taux de certification	45%	57%	67%	0%	55%

La programmation de l'axe 1 continue sa progression pour passer maintenant au taux de 116%. Pour mémoire, ce taux était de 87% l'année dernière. Le niveau de certification progresse lui aussi significativement pour s'établir à près de 60%.

- **L'objectif 1A** : est maintenant atteint en programmation (126%) principalement grâce aux mesures 1-08 (formations du secteur social) et 1-11 (formation du secteur sanitaire) comme ce fut le cas l'année dernière. Des tensions financières apparaissent sur ces mesures en fin de programmation. Les mesures financées par voie de marchés publics sont les plus en retard en raison des aléas liés à ces marchés (mesure 1-02 des formations individualisées). Ce retard s'observe aussi sur les mesures relatives aux actions les plus innovantes qui par nature sont plus délicates à mettre en œuvre.
- **L'objectif 1B** : atteint maintenant 78% en taux de programmation. Les missions d'analyse des besoins ont été correctement programmées tandis que celles relatives à l'orientation n'ont pu démarrer. L'aboutissement de projets nouveaux attendus pour 2013 n'a pas été confirmé.
- **L'objectif 1C** relatif aux dispositifs de mobilité suit le rythme normal de programmation pour atteindre le taux de 108% tel qu'il était attendu.

C) Informations par groupes cibles

Ces données doivent être analysées précaution. En effet, il s'agit, pour la structure du public bénéficiaire de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

AXE 1		Nb en 2013	dont femmes
Participants	Entrants	7 011	3 743
	En cours	4 499	2 402
	Sortants	6 950	3 745
Statut	Indépendants*	-	-
	Chômeurs**	4 280	2 345
	Inactifs	156	75
	Inactifs en formation***	2 514	1 325
Age	24 ans	4 843	2 620
	25 à 54 ans	2 101	1 120
	55 ans	6	5
Groupes vulnérables	pers. handicapées	6	2
	autre pers. défavorisées	56	22
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	2 153	1 110
	CITE 3 (niveau 4)	1 836	981
	CITE 4 (niveau 3)	2 571	1 405
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	390	249

D) Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2, du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale
- Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités
- Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées
- Actions innovantes,
- Actions transnationales et/ou interrégionales

Voir point 2.1.6 du présent rapport



3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1

Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants

Au sein de cet objectif, les dispositifs retenus visent à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands chantiers.

En complémentarité sont soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau telles que Master et doctorat, est encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1-a au 31/12/13

Les opérations menées au titre de l'objectif 1a participent à la réponse aux enjeux mutants du territoire. Elles apportent des réponses formatives aux secteurs nouveaux ou en développement, tels ceux des technologies nouvelles mais aussi en accompagnement des grands chantiers, ou dans des secteurs ciblés et soutenus tel celui du tourisme. Cette recherche de cohérence avec l'action économique se traduit dans les faits par la mise en œuvre de plusieurs opérations dans les secteurs concernés.

L'objectif 1a concentre aussi son action sur les dispositifs de formation innovants et individualisés pour une prise en charge mieux adaptée des publics en difficultés.

Le volet des formations des secteurs sanitaire et social vise à répondre aux besoins en compétences spécifiques du territoire en accompagnement des particularités démographiques qui le caractérise.

L'objectif 1a contribue aussi aux projets de recherche scientifique par l'aide au financement des coûts salariaux des chercheurs post-doctorants.

Au titre des opérations de la mesure 1-01 – Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets :

La filière métiers de l'image a bénéficié du soutien du FSE à travers des formations permettant l'accès à la qualification dans les domaines du multimédia, de l'audiovisuel, de l'animation, des jeux vidéo et de l'informatique. L'essor grandissant des technologies numériques favorise l'émergence de nouvelles spécialités, voire de nouveaux métiers : infographiste effets spéciaux, opérateur de télécinéma numérique, sound designer Dans ce contexte, ce programme de formation a pour objectifs de :

- consolider la filière métiers de l'image ;
- répondre aux attentes des milieux professionnels confrontés aux mutations technologiques ;
- accompagner les politiques de développement de la production cinématographique.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Ce programme comporte 6 actions bénéficiant à 210 stagiaires.

Le programme de formation productive et maintenance électrotechnique et électronique a pour objectifs :

- renforcer et développer des formations dans les secteurs dynamiques offrant des perspectives d'emploi ;
- répondre aux besoins de compétences des professionnels en maintenance préventive, curative et d'amélioration pour 4 grandes familles de métiers (agent de maintenance, technicien de maintenance, agent de maîtrise de maintenance et responsable de maintenance) ;

Ce programme comporte 10 actions de formation bénéficiant à 138 stagiaires représentant un volume global de 175 471 heures/stagiaires.

Le programme de formation BTP/grands chantiers (nouvelle route du littoral) a pour objectifs :

- de favoriser l'accès à des demandeurs d'emploi aux postes à pourvoir dans les entreprises qui interviendront sur la construction de la nouvelle route du littoral ;
- d'apporter une qualification complémentaire ou un perfectionnement aux anciens salariés du BTP actuellement au chômage pour faciliter leur retour à l'emploi.

Ce programme comporte 17 actions de formation de niveau VI à III pour un effectif moyen de 395 stagiaires à qui seront proposés un volume global de 276 652 heures/stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 1-02 - Compétences-clés

Les ateliers d'apprentissage en autonomie sont mis en œuvre afin d'offrir des formations qui permettent l'acquisition ou la remise à niveau des savoirs de base. Ces formations mettent l'accent sur l'autonomie de l'apprenant dans sa manière d'acquérir des savoirs. Elles ont pour but, sur la base d'une pédagogie personnalisée de répondre rapidement aux besoins d'acquisition de savoirs de base ou de remise à niveau dans les domaines de la culture générale et de l'apprentissage technologique, de manière permanente, individuelle et contractuelle en faveur d'un public diversifié et engagé dans la réalisation d'un projet professionnel et social.

Les formations aux compétences-clés sont orientées vers le réapprentissage et la maîtrise des savoirs fondamentaux, elles visent la maîtrise d'une ou plusieurs compétences précises (ex : anglais, bureautique, internet, ...). Elles doivent permettre aux apprenants d'atteindre un plusieurs objectifs (accès à un emploi, à une formation qualifiante, réussir un concours, ...

Ce programme comporte 4 actions couvrant l'ensemble de l'île mais dont seules 3 sont cofinancées par le FSE. 535 prescriptions sont proposées aux bénéficiaires.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Au titre des opérations de la mesure 1-03 - Dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau (bourses du 3^{ème} cycle)

Il s'agit d'aides accordées sur critères scientifiques et académiques (cursus du candidat, sujet de recherche, ...) dont les objectifs sont de :

- soutenir et promouvoir une recherche de haut niveau dans le cadre des laboratoires universitaires ou d'organismes publics de recherche sur des projets d'intérêt régional ;
- former des étudiants de haut niveau ;
- servir le rayonnement du territoire.

Cette opération a concerné 17 bénéficiaires

Au titre des opérations de la mesure 1-04 - Structurer une offre de formation innovante

Le dispositif financé est caractérisé par un système d'entrées/sorties permanentes en moyenne de 630 heures par stagiaire (420 heures en centre 210 heures en entreprise) sur une durée d'environ 4 mois.

Les publics concernés ont des acquis suffisants en lecture, écriture et calcul. Ils devront être inscrits dans une dynamique active de recherche d'emploi pour une insertion rapide sur le marché du travail, l'objectif étant la signature d'un contrat.

Ces formations sont conduites en faveur de 510 personnes à qui sont offertes un volume global de 214 200 heures / stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 1-07 - Structuration et développement des services à la personne

L'opération programmée propose d'encourager une nouvelle forme d'entrepreneuriat. Elle offre aux porteurs de projets d'activité en parcours d'intégration professionnelle un hébergement juridique, comptable et fiscal de leur activité économique sous le statut d'entrepreneur-salarié.

300 personnes sont accueillies, 90 bénéficiaires font l'objet d'un diagnostic et 30 d'un accompagnement.

Au titre des opérations de la mesure 1-08 – Accompagner le développement du secteur social par la formation

Les orientations définies pour les programmes de formation du secteur social ont prévu :

- de privilégier les formations aboutissant aux meilleurs taux d'insertion et permettant d'accéder aux métiers en tension ;



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- de coordonner et d'harmoniser les pratiques de mise en stage des deux établissements de l'île ;
- d'effectuer une pré-sélection commune des candidats ;
- de proposer un dispositif d'accompagnement de la VAE dans le secteur social ;
- d'intégrer dans les réflexions les enjeux territoriaux (équilibre géographique, mobilité des étudiants ...).

En 2013, l'IRTS poursuit la mise en œuvre des promotions agréées antérieurement et propose de nouvelles promotions.

Le programme de formation de l'IRTS s'adresse en 2013 à 850 bénéficiaires répartis sur 45 promotions

Le programme de l'EMAP se caractérise par les éléments suivants :

- Réouverture d'une promotion de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Ouverture d'une préparation au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaire
- Mise en place d'une préprofessionnalisation afin de mieux sécuriser les parcours des candidats
- La poursuite de formation d'Educateur de Jeunes Enfants
- L'ouverture d'une formation d'assistant de soins en gérontologie
- L'accueil de 2 candidats porteurs de handicap en cursus complet diplômant
- La poursuite de formation en psychomotricien ouverte en 2012

Le programme de formation de l'EMAP s'adresse en 2013 à 313 bénéficiaires répartis sur 13 promotions

Un système de bourses est mis en œuvre en accompagnement des étudiants bénéficiaires des formations.

Au titre des opérations de la mesure 1-09 – Formation initiale école d'apprentissage maritime

L'objectif pour 2013 est de préparer des jeunes réunionnais qui ont terminé leur second cycle de formation générale aux métiers de la mer, dans les premiers niveaux de qualification et de responsabilité par l'obtention du BAC professionnel d'Electromécanicien de marine. La formation se déroule sur 3 années académiques et s'adresse à des élèves de 16 à 20 ans de l'enseignement secondaire ayant achevé au moins une classe de 3^{ème} de collège. Le titulaire d'un tel diplôme est appelé à être chef mécanicien sur des navires de commerce, de pêche, d'offshore, ou encore sur des chantiers ou ateliers de réparation navale. Il a la possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur maritime.



Cette formation concerne 78 bénéficiaires.

Au titre des opérations de la mesure 1-10 – Soutenir la RDI en consolidant l'emploi scientifique

Six opérations sont programmées ayant pour objet :

- Développement scientifique et réglementaire d'un dispositif médical pour le traitement de l'arthrose chez l'homme
- Living Lab sur le handicap et l'accessibilité à la Réunion
- Renforcement de l'expertise au projet SOLEKA (prévision de la production photovoltaïque)
- Valorisation économique des orchidées aromatiques de La Réunion et soutien aux filières agricoles
- Gisement solaire, stockage d'énergie H2-PaC et hybridation (optimisation de conversion d'énergie solaire)
- Optimisation de centrale hybride solaire/biomasse

Au titre des opérations de la mesure 1-11 – Accompagner le développement du secteur sanitaire par la formation

Les formations paramédicales ont pour objectif de :

- favoriser l'émergence de professionnels compétents dans la réalisation de soins, visant à maintenir ou restaurer la santé de la personne et à l'accompagner ; ces soins concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche ;
- participer à la sécurité dans les soins et à la démarche qualité des établissements de santé.

3 opérations principales sont programmées sur cette mesure au titre de l'année 2013 :

Au nord de l'île 4 structures délivrent ces formations au bénéfice de 668 étudiants ;
Au sud de l'île, 6 instituts de formation regroupent un effectif total de 671 étudiants ;
L'institut de formation d'auxiliaire de puériculture et l'école de puériculture s'adresse eux à 87 bénéficiaires

Un système de bourses est mis en œuvre en accompagnement des étudiants bénéficiaires des formations.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Au titre des opérations de la mesure 2-27 – Ecole de la deuxième chance.

L'opération programmée est ouverte au public âgé de 16 à 25 ans ayant un niveau infra V ou V non validé. La démarche pédagogique porte sur l'individualisation, la construction d'un parcours adapté aux besoins, attentes et atouts de chaque jeune. L'Ecole de la deuxième chance s'appuie sur des principes pédagogiques de contrat, de réussite, de pédagogie participative, d'individualisation dans le groupe, d'unité de lieu et d'unité de personne (un référent pour la totalité du parcours).

627 jeunes sont engagés dans ce parcours en 2013
--



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1a : développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)									
Nombre d'étudiants	Programmé	1	829	2 501	962	2 629	5 431	2 657	15 010
	Réalisé	1 254	2 264	2 494	1 727	1 550	294	1 339	10 922
	Objectif	650 sur 2007-2013							
	Situation de référence	620 sur 2000-2006							
Nombre d'entreprises	Programmé		4	1	2	34	2	36	79
	Réalisé		8	1	1	18		31	59
	Objectif	25/an sur 2007-2013							
	Situation de référence	20/an sur 2000-2006							
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	2 132	665	5 192	5 504	10 536	2 848	1 049	27 926
	Réalisé	1 134	1 570	1 709	222	400		1 668	6 703
	Objectif	4200/an sur 2007-2013							
	Situation de référence	3800/an sur 2000-2006							
Nombre d'actions mises en œuvre	Programmé	2	34	133	69	128	139	119	624
	Réalisé	56	40	34	13	21	1	43	208
	Objectif	600 sur 2007-2013							
	Situation de référence	450 sur 2000-2006							
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	1 642 218	1 914 301	2 837 328	1 649 750	1 967 307	1 085 871	1 264 169	12 360 944
	Réalisé	1 521 674	2 643 031	599 915	483 363	9 529		1 584 114	6 841 626
	Objectif	4 500 000/an sur 2007-2013							
	Situation de référence	3 700 000/an sur 2000-2006							

Indicateurs de résultat (objectif 1a : développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)									
Nombre de filières émergentes soutenues	Programmé	1	2	5	5	7	5	-	25
	Réalisé	1	2	5	1	5		-	14
	Objectif	3 sur la période							
	Situation de référence	2 sur la période							

Dans certains cas, les écarts entre programmé et réalisé sont dus à des différences d'unité de comptabilisation (ex : un programme de formation dans un cas et les actions composant ce programme dans d'autres cas)



Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1b au 31/12/2013

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Seules les mesures 1-13 et 1-14 enregistrent des programmations en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 1-13 – Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation

Les deux opérations programmées se déclinent à travers 7 actions :

1. Une action d'information visant à permettre l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs de la formation.
2. Un appui à la professionnalisation des conseillers du service public de l'orientation.
3. L'appui à la plateforme numérique « Formanoo » pour le renforcement de la cohérence dans les programmations et les financements de la formation professionnelle.
4. Le diagnostic du territoire pour accompagner les acteurs sur le plan méthodologique.
5. La prospective sectorielle et territoriale.
6. Les analyses sectorielles.
7. L'observation des politiques d'emploi et de formation.

Au titre des opérations de la mesure 1-14 – Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation

La programmation concerne le Programme d'Activité d'Initiative Régionale relatif à l'appui à la mise en œuvre sur le volet suivi technique et l'évaluation du CPRDF.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1b : investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)									
Nombre de structures aidées	Programmé	1	3	1	2	1	3	3	14
	Réalisé	1	3	1	2	1		3	11
	Objectif	12/an							
	Situation de référence	12/an							
Indicateurs de résultat (objectif 1b : investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)									
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information ...)	Programmé	2	17	5		7	7	30	68
	Réalisé	2	16	5		7		-	30
	Objectif	130 sur 2007-2013							
	Situation de référence	115 sur 2000-2006							



Objectif 1c – Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

Il s'agit d'ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1c au 31/12/2013

Il s'agit d'ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

La programmation de l'objectif 1c atteint 108% de la maquette. Cet objectif est soutenu principalement par les mesures de mobilité.

Au titre des opérations de la mesure 1-16 – Mobilité des demandeurs d'emploi

L'opération programmée de cette mesure a pour objectifs :

- l'accueil et l'information des porteurs de projets de mobilité professionnelle ;
- la prospection d'emplois en mobilité et la mise en relation avec les employeurs ;
- la préparation des candidats au départ ;
- l'accueil, l'accompagnement et le suivi sur le territoire métropolitain.

Cette aide s'adresse tant aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche au départ de la Réunion que les demandeurs d'emploi en prospection qui sont pris en charge sur une période de 8 semaines.

Cette opération concerne 2000 bénéficiaires demandeurs d'emploi en 2013.
--

Au titre des opérations de la mesure 1-17 – Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi

Deux opérations principales sont programmées sur cette mesure.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Elles cherchent à pallier les limites de l'offre de formation locale et à élever les savoir-faire de la main d'œuvre afin d'améliorer la performance des entreprises réunionnaises. Bien que s'adressant au même public que la celui de la mesure 1-16, ces opérations sont à inscrire dans une visée formative et non d'emploi immédiat.

Les services proposés sont ceux relatifs au transport aérien, à l'accueil, à l'hébergement et aux déplacements sur place et enfin à la recherche d'emploi pour les bénéficiaires désireux de poursuivre leur formation par une expérience en entreprise en métropole.

4200 stagiaires bénéficient de l'aide de l'union européenne sur ce dispositif.

Au titre des opérations de la mesure 1-18 – Allocation de scolarité des étudiants

Ce dispositif intervient pour l'aide à la scolarité des étudiants s'inscrivant dans des filières d'enseignement supérieur hors de l'île.

Le dispositif concerne 180 étudiants en 2013.

Aucune opération n'a été programmée au titre de la mesure 1-19 – Développer l'apprentissage des langues étrangères. L'apprentissage des langues étrangères figure néanmoins dans d'autres programmes de formation, notamment ceux destinés à la montée en compétences dans le secteur du tourisme.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1c : encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)									
Nombre d'étudiants	Programmé	552	551	2 241	1 391	646	1 621	180	7 182
	Réalisé	1 112			646	646		5 391	7 795
	Objectif	7600/an							
	Situation de référence	7500/an							
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	6 500	6 720	7 200	7 100	6 860	5 950	3 125	43 455
	Réalisé	1 872	5 600	5 600	2 400	1 600	2 000	2 000	21 072
	Objectif	8000/an							
	Situation de référence	7500/an							

Indicateurs de résultat (objectif 1c : encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)									
Internationalisation des départs	Programmé			178	12	15	15	30	250
	Réalisé							232	232
	Objectif	700/an							
	Situation de référence	600 en 2006							
Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	Programmé				8	8	8	2	26
	Réalisé			34				2	36
	Objectif	100 sur 2000-2006							
	Situation de référence	80 sur 2007-2013							

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 1

Néant.



3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concourt à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquelles peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie intégrée plurifonds fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures, au même titre que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ou l'égalité des chances.

De même, l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie intégrée plurifonds. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emplois.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, cinq objectifs principaux ont été identifiés :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée**
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage**
- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification**
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs**
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail**



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 2

3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2

A – Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 2

	Indicateurs	Programmé au 31/12/13	Réalisé au 31/12/13	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2a - Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Réalisation				
	Nbe de bénéficiaires mis en parcours	40 263	17 192	60 000 sur la période	104 000 sur la période
	Nbe de création d'activité	5 402	3 830	2 000 sur la période	3 500 sur la période
	Nbe d'heures/stagiaires	4 808 341	3 508 573	8 000 000	1 500 000/an
	Résultat				
	Taux de sortie positive			60% en 2013	55 % en 2006
Objectif 2b - Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Réalisation				
	Nbe de bénéficiaires	31 663	18 946	24 500 sur la période	
	Volume heures/stagiaires	11 653 854	4 755 717	9 800 000 sur la période	10 200 000 sur la période
	Résultat				
	Nbe de diplômés par an		2 459	2 100/an	2 100/an
	Elevation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	398	374	3 600 sur la période	3 500 sur la période
Objectif 2c - Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la formation	Réalisation				
	Nbe de bénéficiaires	36 770	22 747	32 000 sur la période	
	Nbe d'heures/stagiaires	19 295 621	11 740 347	18 700 000 sur la période	
	Résultat				
	Taux de réussite			60%	60%
Objectif 2d - Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Réalisation				
	Nbe de bénéficiaires	9 913	7 302	10 sur la période	6 sur la période
	Nbe d'heures/stagiaires	5 342 267	1 047 516	4 000 000 sur la période	1 100 000 pour 2000-2006
	Résultat				
	Taux de sortie positive pour les personnes inscrites dans un dispositif			63%	60%
Objectif 2e - Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du	Réalisation				
	Nbe de bénéficiaires	13 020	2 183	2 100 sur la période	
	Nbe d'initiatives en faveur du dialogue social	2	-	47	
	Résultat				
	Nbe de programmes de maintien dans l'emploi	39	8	7 sur la période	5 sur la période



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

B – Informations sur l'avancement financier de l'axe prioritaire 2

Programmation UE en millions d'euros	Objectif 2A : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Objectif 2 B : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Objectif 2 C : Accompagner les demandeurs d'emplois sur le marché du travail par la qualification	Objectif 2 D : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Objectif 2 E : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail	Total
Maquette	72.0	71.6	157.6	19.2	13.0	333.4
Programmé	62.2	79.1	157.6	16.3	12.7	327.9
Certifié- déclaré	27.7	52.3	115.8	6.6	6.4	208.8
Taux de programmation	86%	111%	100%	85%	98%	98%
Taux de certification	38%	73%	74%	34%	49%	63%

La programmation de l'axe 2 progresse significativement en atteignant le taux de 98%, soit une progression de 26 % par rapport au CNS de 2012. Le taux de certification a progressé de 96 % atteignant le taux de 63 % des dépenses certifiées déclarées à la Commission.

- **Objectif 2A** : le taux de programmation de 126% progresse significativement depuis l'année dernière. Les dispositifs les plus performants restent les programmes annuels relatifs à l'école de la 2^{ème} chance, les PLIE, l'appui social individualisé ou à l'accompagnement à la création d'entreprises.
- **Objectif 2B** : l'apprentissage reste un secteur dynamique avec un taux de programmation qui s'établit maintenant à 111%.
- **Objectif 2C** : cet objectif est atteint en affichant un taux de programmation de 100 % qui s'explique par la présence de trois types d'opérations de formation annuelles qui tirent la programmation.
- **Objectif 2D** : le taux de programmation a atteint 85% pour 48% au CNS de 2012. Les lancements d'appel à projets nouveaux ont été fructueux.
- **Objectif 2E** : les opérations qui répondent aux quatre mesures associées à cet objectif ont permis d'atteindre une bonne performance de programmation avec un taux de programmation de 98 %.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

C) - Informations par groupes cibles

	AXE 2	Nb en 2013	dont femmes
Participants	Entrants	18 869	8 082
	En cours	2 648	2 501
	Sortants	16 221	6 952
Statut	Indépendants*	732	312
	Chômeurs**	11 171	4 825
	Inactifs	1 658	702
	Inactifs en formation***	2 660	1 113
Age	24 ans	4 786	2 125
	25 à 54 ans	10 626	4 381
	55 ans	809	446
Groupes vulnérables	pers. handicapées	221	89
	autre pers. défavorisées	2 545	1 120
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	10 544	4 493
	CITE 3 (niveau 4)	3 280	1 212
	CITE 4 (niveau 3)	1 437	635
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	960	612

D) – Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément aux articles 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et 10 du règlement (CE) n°1081/2006

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale
- Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités
- Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées
- Actions innovantes
- Actions transnationales et/ou interrégionales



Voir analyse au point 2.1.6 du présent rapport

3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2

Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuel et adapté afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2a au 31/12/2013

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuel et adapté afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Au titre des opérations de la mesure 2-01 – Construire une offre adaptée aux besoins et capacités de publics.

Les projets d'initiative locale sous forme de chantier d'application permettent l'acquisition de compétences en s'appuyant sur des supports pédagogiques (aménagement, réhabilitation de sites publics ...). Les projets s'appuient sur une approche territorialisée et sur un partenariat entre acteurs locaux de la formation et de l'insertion (mairies, bailleurs sociaux, missions locales, ...).

2 actions ont été menées à ce titre en 2013 et ont concerné 32 bénéficiaires.

Au titre des opérations de la mesure 2-03 – Accompagner la création d'entreprise par les publics en difficulté

5 opérations ont été programmées en 2013 ayant pour vocation l'accueil, l'accompagnement et la formation de porteurs de projet de création d'entreprise. 1203 créations bénéficient de l'aide européenne en 2013.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Au titre des opérations de la mesure 2-04 – Formation et accompagnement pour l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires des minimas sociaux.

L'opération programmée vise à mettre en œuvre des formations courtes permettant un accès rapide à l'emploi ou à la création d'activité. Elle permet de soutenir des projets individuels de formation en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

1200 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-05 – Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement.

L'opération programmée s'inscrit dans un programme d'insertion visant un public résidant dans des zones éloignées, montagneuses et difficiles d'accès. Elle s'adresse à des personnes en contrat unique d'insertion afin d'acquérir un savoir-faire en terme d'organisation du travail, d'exécution des tâches, de maniement des outils et de connaissance des milieux naturels.

Elle a bénéficié à 500 participants en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-06 – Favoriser le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire.

L'opération programmée en 2013 vise à représenter l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional auprès des pouvoirs publics, de promouvoir le concept d'économie sociale et solidaire dans l'opinion publique et d'en assurer le développement.

8 actions ont été menées pour l'accomplissement de cette mission.

Au titre des opérations de la mesure 2-07 – PLIE

Les PLIE permettent une mise en cohérence des différentes politiques locales d'insertion pour les publics les plus en difficulté. Ils cherchent à :

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi en difficultés sociales et/ou économiques par une mobilisation sur un territoire de l'ensemble des outils de la politique de l'emploi et de l'insertion et par la mise en œuvre d'outils innovants ;
- accompagner le public visé vers un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois ou création d'entreprise) ;
- contribuer au développement local et au développement économique du territoire ;
- mobiliser les partenaires locaux (SAO, entreprises, structures d'insertion, organismes de formation ...) pour la mise en œuvre des étapes de parcours.

En 2013, 3 opérations ont été programmées.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Au titre des opérations de la mesure 2-08 – Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et l'emploi

Le dispositif MODAL programmé sur cette mesure s'adresse à des lycéens de plus de 16 ans se démarquant par un risque de rupture scolaire avéré. Restant sous statut scolaire, les élèves repérés intègrent ces modules qui visent à remotiver ces jeunes afin de leur permettre d'entrer dans un parcours d'accès à la qualification et à l'insertion, sans attendre que le délitement du lien scolaire soit irrémédiable et le décrochage effectif.

La programmation 2013 a bénéficié à 560 jeunes pour un total de 33 120 heures/stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 2-09 – Appui social individualisé.

Aucune programmation n'a été enregistrée en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-11 – Prestations en faveur des demandeurs d'emplois.

Aucune programmation n'a été enregistrée en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-12 – Insertion par l'activité économique.

Aucune programmation n'a été enregistrée en 2013.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2a : favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)									
Nombre de bénéficiaires mis en parcours	Programmé	2 349	5 011	12 352	5 332	7 471	4 934	2 814	40 263
	Réalisé	2 630	2 337	7 355	891	2 028		1 951	17 192
	Objectif	110 000 sur 2007-2013							
	Situation de référence	104 000 sur 2000-2006							
Nombre de création d'activité	Programmé		450	518	928	1 088	1 215	1 203	5 402
	Réalisé			499	946	1 160		1 225	3 830
	Objectif	4000 sur la période							
	Situation de référence	3500 sur la période							
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	675 934	144 487	878 632	297 233	732 135	1 962 960	116 960	4 808 341
	Réalisé	1 091 524	317 553	1 165 138	138 689	46 170		749 499	3 508 573
	Objectif	1 700 000 / an							
	Situation de référence	1 500 000 / an							

Indicateurs de résultat (objectif 2a : favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)									
Taux de sortie positive	Programmé								
	Réalisé	50%	55%	60%	52%				
	Objectif	55% en 2006							
	Situation de référence	60% en 2013							



Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b au 31/12/2013

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

5483 bénéficiaires des formations en apprentissage ont été programmés en 2013 sur 9 opérations.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2b : accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)									
Nombre de bénéficiaires	Programmé	5 689	3 743	3 923	2 743	5 171	4 911	5 483	31 663
	Réalisé	596	5 017	3 215	2 250	2 220		5 648	18 946
	Objectif	3 500/an							
	Situation de référence	3 500/an							
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	1 661 828	1 502 287	1 623 680	1 018 544	2 773 890	1 847 500	1 226 125	11 653 854
	Réalisé	73 030	1 228 094	742 831	801 224	77 144		1 833 394	4 755 717
	Objectif	1 700 000/an							
	Situation de référence	1 700 000/an							

Indicateurs de résultat (objectif 2b : accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)									
Nombre de diplômés/an	Programmé								-
	Réalisé			554	1 781			124	2 459
	Objectif	2 100/an							
	Situation de référence	2 100/an							
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	Programmé		324		74			-	398
	Réalisé		304		70			-	374
	Objectif	3 600/an							
	Situation de référence	3 500/an							



Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification

A travers cette orientation, il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE intervient pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs émergents à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux piliers structurels du développement économique de l'île.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2c au 31/12/2013

Les dispositifs traditionnels composent pour l'essentiel les mesures contribuant à l'objectif 2c.

Au titre des opérations de la mesure 2-14 – Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi

L'opération Ecole d'Apprentissage Maritime offre une diversité de formations visant à améliorer l'accès des candidats au statut de professionnel de la pêche. Ces formations apportent une réponse aux besoins de la petite pêche, de la pêche au large ou de la pêche côtière. Les formations programmées sont de faible niveau mais sont cependant nécessaires pour accéder aux autres certificats et formations dispensées par cet établissement.

4 actions ont été programmées au bénéfice de 51 stagiaires.

L'opération Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion vise à former en 3 ans des cadres intermédiaires dans les secteurs de la vente et de la gestion, dans celui du marketing et de l'international. Une ouverture au monde est proposée dans le cursus en permettant aux bénéficiaires d'accéder à une culture nationale et internationale leur permettant de trouver un emploi y compris à l'étranger.

Le dispositif bénéficie en 2013 à 153 personnes sur les 3 promotions en cours.
--

Au titre des opérations de la mesure 2-15 – RSMA.

La mission principale du RSMA est d'insérer dans la vie active des jeunes volontaires qui n'ont pu s'inscrire dans les cycles classiques de formation en raison d'échecs scolaires et de difficultés sociales. Ces jeunes bénéficient d'une formation « longue » de 10 à 12 mois.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

De nouveaux cursus courts sont mis en place suite aux Etats Généraux de l'Outre-mer afin d'élargir l'offre de formation envers ce même public mais faiblement diplômé sur des formations d'une durée maximale de 6 mois.

1634 stagiaires bénéficient du dispositif en 2013 pour un total de 839 977 heures/stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 2-16 – Formation Professionnelle des Adultes.

Le dispositif de formation professionnelle des adultes occupe une place essentielle dans la stratégie de production de compétences professionnelles en réponse aux besoins de l'économie. Le Schéma de développement de l'offre de formation est ainsi adapté sur 8 secteurs prioritaires (agriculture/pêche, agroalimentaire, BTP, tertiaire et services, TIC, tourisme, sanitaire et social, croissance verte).

Le dispositif propose une offre complète alliant des actions de formation à des prestations d'appui tels que l'hébergement, le transport, la restauration des stagiaires et un service d'orientation.

Il s'adresse en 2013 à 2 179 stagiaires et propose 94 300 repas et 32 200 nuitées. Sont également offerts 600 prestations de diagnostic des besoins des demandeurs d'emploi, 6 000 prestations de construction de projets, 1 800 prestations de suivi et de soutien des stagiaires en formation et 1 300 prestations de recherche d'emploi.

Au titre des opérations de la mesure 2-17 – Formations initiales aux métiers agricoles.

L'enseignement dispensé au titre des opérations de cette mesure permet la formation générale, sociale et professionnelle pratique et théorique dans le domaine agricole afin de favoriser l'insertion professionnelle. Les formations proposées sont inscrites au tableau des cycles de formation professionnelle du Ministère de l'Agriculture.

Ces formations sont offertes à 689 stagiaires en 2013 pour un volume total de 766 480 heures/stagiaires.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2c : accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)									
Nombre de bénéficiaires	Programmé	4 950	4 479	4 604	5 137	5 338	5 307	6 955	36 770
	Réalisé	630	2 607	4 133	5 293	4 811		5 273	22 747
	Objectif	9 200/an							
	Situation de référence	9 000/an							
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	2 557 284	2 614 450	3 401 318	2 908 257	2 342 768	2 792 127	2 679 417	19 295 621
	Réalisé	267 668	1 635 459	1 266 192	2 883 360	2 833 999		2 853 669	11 740 347
	Objectif	1 200 000/an							
	Situation de référence	1 100 000/an							

Indicateurs de résultat (objectif 2c : accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)									
Taux de réussite	Programmé								
	Réalisé	73%	73%	75%	73%				
	Objectif	60% en 2006							
	Situation de référence	60% en 2013							



Objectifs 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population, population adulte mais aussi, plus paradoxalement, la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer sous forme d'actions à destination des acteurs et décideurs.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2d au 31/12/2013:

Les principaux domaines d'intervention du FSE au titre de l'objectif 2d sont :

Au titre des opérations de la mesure 2-18 – Agir pour la diversité et contre les discriminations.

Un projet nouveau s'adressant à des collégiens et collégiennes de 3^{ème} scolarisés en unités locales d'inclusion scolaire leur permet de faire évoluer leurs représentations sur la relation handicap et travail et promouvoir une image positive de cette relation.

Une étude des possibilités de prise en charge de l'illettrisme chez des déficients intellectuels est menée afin de leur permettre d'accéder au droit commun et de réaliser leur projet de vie. Elle vise à permettre le transfert de pratiques, d'outils et de méthodes adaptés dans le cadre de la formation de droit commun.

Au titre des opérations de la mesure 2-19 – Actions en faveur de l'égalité/mixité - Mainstreaming.

L'opération « CHANCEGAL » a pour objet de relayer du point de vue local les incitations européennes en matière d'égalité hommes/femmes par le mainstreaming, l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité professionnelle, le changement des mentalités. Elle a vocation à intervenir auprès des acteurs de la communication, des annonceurs et des médias pour le respect de l'utilisation de l'image des femmes dans la publicité et les médias, de sensibiliser et de prévenir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

3 actions sont menées en 2013 pour l'accomplissement de ces missions.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

L'opération FLO8 est un dispositif d'accompagnement et de formation qui vise à l'insertion professionnelle de femmes en situation de difficulté depuis plusieurs années et plus particulièrement des jeunes femmes issues de quartiers considérés prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. L'opération propose la mise en œuvre d'un parcours de recherche de solutions correspondant le mieux aux projets et aux possibilités de chaque bénéficiaire.

90 femmes sont concernées par cette opération en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-20 – Lutte contre l'illettrisme.

8 actions de formation sont programmées sur cette mesure pour des publics en difficulté de lecture-écriture. Elles visent à permettre aux bénéficiaires de maîtriser un socle commun de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier précis. Les formations doivent conduire l'apprenant à maîtriser les gestes professionnels d'exécution d'un métier ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement d'un métier.

Les 8 actions couvrent l'ensemble de l'île et bénéficient à 251 stagiaires.

De manière transversale, sont mises en œuvre également :

- une action d'information et de conseil sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ;
- une action d'accompagnement des acteurs à la professionnalisation sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ;
- une action de pilotage des actions du plan de prévention de lutte contre l'illettrisme et la gouvernance du dispositif d'ensemble.

Au titre des opérations de la mesure 2-21 – Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion.

Le contrat d'accompagnement à la scolarité vise à permettre la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes par une aide adaptée et des stratégies diversifiées, en réponse à leurs besoins, leurs lacunes et difficultés particuliers. Le dispositif vise aussi à renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif en les rendant partenaires et acteurs de la réussite éducative de leurs enfants.

4 opérations sont menées en 2013 en faveur de 1 624 bénéficiaires scolarisés.



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2d : promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs)									
Nombre de bénéficiaires	Programmé	1	2	9	7	4 500	2 943	2 451	9 913
	Réalisé	336	177		1 015	2 735	555	2 484	7 302
	Objectif	10 sur 2007-2013							
	Situation de référence	6 sur 2000-2006							
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	183 300	759 432	513 365	1 213 970	1 425 060	769 840	477 300	5 342 267
	Réalisé	112 414	63 782		68 330	223 700	110 910	468 380	1 047 516
	Objectif	1 160 000 / an							
	Situation de référence	1 100 000 / an							

Indicateurs de résultat (objectif 2d : promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs)										
Diminution du taux d'illettrisme	Programmé									
	Réalisé									
	Objectif	16%* en 2006								
	Situation de référence	13%* en 2013								
Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	Programmé									
	Réalisé	35%	36%		45%					-
	Objectif	63% sur 2007-2013								
	Situation de référence	60% sur 2000-2006								

Dans certains cas, les écarts entre programmé et réalisé sont dus à des différences d'unité de comptabilisation (ex : le nombre de bénéficiaires en tant que structure dans un cas et les individus destinataires des actions de la structure dans d'autres cas)



Objectif 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2e au 31/12/2013 :

Au titre des opérations de la mesure 2-22 – Adapter les compétences des salariés aux mutations économiques.

Les PME connaissant des difficultés pour la mobilisation des fonds formation en raison d'un effectif très faible, le financement des formations intra-entreprises artisanales intervient en accompagnement de la politique économique. L'opération programmée à ce titre concerne une formation se déroulant sur le site de l'entreprise où dans le cadre d'un regroupement dans ces centres lorsque cela concerne plusieurs entreprises.

L'opération bénéficie à 160 stagiaires au titre de l'année 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-23 – Engagement de Développement de l'Emploi et de Compétences et Droit Individuel de Formation.

Le congé individuel de formation a pour objet de permettre à tout salarié de suivre à son initiative et à titre individuel, des formations qui ne peuvent lui être imposées par l'employeur. Ces formations doivent permettre au salarié d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession et de s'ouvrir plus largement à la culture et à la vie sociale.

La mesure a bénéficié à 62 salariés en CDI en 2013.

Au titre des opérations de la mesure 2-24 – Agir sur le développement des compétences.

9 actions sont programmées en 2013 au titre de cette mesure :

- L'action santé et sécurité au travail
- La semaine régionale pour la qualité de vie au travail
- L'animation du réseau régional de préventeurs
- La formation des partenaires sociaux à la négociation
- La prévention des conflits collectifs du travail
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

- La bi-qualification dans le sport et le tourisme
- L'outillage des TPE-PME
- L'accompagnement des mutations économiques des TPE-PME

Une action nouvelle a été programmée en 2013 dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale sectorielle (secteur des TIC). 3 axes d'intervention ont été identifiés :

- Le renforcement et le maintien des emplois de la filière
- La facilitation des recrutements
- La construction de la stratégie et du management de demain



Ile de La Réunion – Programme FSE Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2e : anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail)									
Nombre de bénéficiaires	Programmé	422	640	2 133	1 544	6 476	639	1 166	13 020
	Réalisé	307		825	82	311		658	2 183
	Objectif	2 500 / an							
	Situation de référence	2 500 / an							
Nombre d'initiatives en faveur du développement local	Programmé			1	1			-	2
	Réalisé							-	-
	Objectif	4 sur 2007-2013							
	Situation de référence	0 sur 2000-2006							
Indicateurs de résultat (objectif 2e : anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail)									
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	Programmé	2	1	10	6	12	8	-	39
	Réalisé	2		1	5			-	8
	Objectif	7 sur 2007-2013							
	Situation de référence	5 sur 2000-2006							

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 2

Néant



4. Conformité et concentration

Le tableau suivant permet d'apprécier la cohérence entre les priorités communautaires, le Programme National de Réforme et le programme opérationnel FSE :

Priorités communautaires	Programme National de Réforme	Programme opérationnel FSE Réunion
Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale	Inciter au retour, au maintien dans l'emploi : - lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes - lutter contre toutes les discriminations et l'exclusion	Prise en compte systématique de la dimension femme/homme et des problématiques d'insertion des publics les plus en difficulté dans les cadres d'intervention et dans les actions programmées.
Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,	La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (VAE, DIF...)	Programmation en 2010 des actions en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation et de l'Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences.
Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.	Veiller à l'insertion de jeunes dans le monde du travail (développer l'apprentissage et la professionnalisation)	Programmation en 2010 des programmes d'actions dont l'objectif est de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification (apprentissage, RSMA...)



5. Assistance technique

0.760 M€ de FSE ont été programmés en 2013 soit un total cumulé programmé de 1.143 M€. Ces dépenses sont relatives à des missions des agents de l'Etat et de la Région intervenant dans la gestion du FSE (ex : réunions de réseau FSE organisées par la DGEFP, séminaires relatifs à la gestion des fonds) mais aussi des missions de contrôle de service fait chez l'opérateur LADOM dont le siège et les pièces comptables se trouvent en métropole. La progression des dépenses se justifie aussi en raison de la montée en charge des coûts relatifs aux assistants techniques FSE pour des fonctions de service instructeur prévenant ainsi le dégagement d'office (Programme ressources humaines de l'organisme intermédiaire Région) ou pour des missions de renforcement des moyens de l'autorité de gestion affectés à la DIECCTE.

	M€ cumulé engagé à fin 2013		FSE prévu à la maquette
Assistance technique	1.143	90 %	1.274 M€



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne- Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<u>Opération réalisée en juin 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site	Action en cours



	www.reunioneurope.org	
FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 59 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 216 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2013.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	<p>Lancement du nouveau site en octobre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 402 documents mis en ligne (au 31 décembre 2013) ➤ Plus de 39 029 visiteurs (de janvier 2013 à décembre 2013) <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
		Action en continu
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (21 483 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013)
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur.➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010)➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)➤ Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans Les Nouveaux Défis du mois d'août. (réalisé lors de l'Instance de concertation du 24 août 2012)➤ Participation avec la Région Réunion au tournage des différents reportages de l'émission « REGARD'ENSEMBLE » saison 3 : thématique Europe (41 reportages en 2013)



		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation avec la Région Réunion à la réalisation d'articles sur thématique « année de l'Europe » pour REUNION MAG' (2013)
FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre des Commerces et de l'Industrie Réunionnaise. ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		<p>radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)➤ Visite des projets cofinancés lors du Séminaire Convergence et du CNS en Novembre 2011 (<u>Séminaire</u> : six articles sur internet, deux articles dans la PQR locale et deux reportages vidéos sur internet / <u>CNS</u> : un article dans la PQR locale et un article sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine du tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio)
--	--	--



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
<p>7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés</p>	<p>Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging</p>	<p>Action réalisée par Eller Lubrifiants sur ces fûts métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients.</p>
	<p>Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds</p>	<p>Action à réaliser</p>
	<p>Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux</p>	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr. (action en continu)</p>



	<p>Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse</p>	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé)➤ 6 fiches-projets pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet)➤ Mise en ligne d'une banque de 131 fiches-projets (octobre 2012)➤ Réalisation de 5 fiches-projets et réactualisation de 2 fiches (novembre 2013)
--	---	--



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...)- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		<p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'École des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)○ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants) <p>En 2012 : Réunion d'information relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une demi-journée le 24 août 2012 (plus de 150 participants)➤ Plusieurs sessions de réunions de groupe de travail thématiques pour le diagnostic territorial stratégique (18 réunions et 305 participants) <p>En 2013 : Réunion d'information sur la préparation des programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Réunion d'information élargie 18 Mars 2013 (plus de ...)➤ Plusieurs séminaires thématiques pour l'élaboration de la stratégie intégrée (...réunions et ...participants)➤ Une demi-journée pour le réseau des DGS avec le CNFPT (19 avril 2013)➤ Deux sessions sur la sensibilisation sur le suivi des indicateurs des PO Feder/Fse 2014-2020: FEDER 18 décembre 2013 (31 participants) - FSE 18 décembre 2013 (17 participants)
--	--	--



	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
9 - Événementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 ➤ Visite du Commissaire Européen à l'agriculture et au développement rural à La Réunion : Dacian CIOLOS (collaboration à l'organisation de visite de projets cofinancés – 30 Juillet au 02 août 2013) ➤ Participation à l'organisation de la visite du Commissaire HAHN à la XIXème conférence des RUP – 17-20 Octobre 2013
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés	<p>Action à mettre en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2013

par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante